

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le 16 janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle du Soleil Royal, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame QUELLARD, Maire.

Etaient présents

Mme QUELLARD, Maire

Adjoints

M. LE CAM,

Mme CASSAC,

M. GAUTHIER,

M. VERNEAU,

Mme ROUSSET,

Mme BENOITON,

M. LEFEBVRE,

Mme CHARLOT,

Conseillers Municipaux

Mme THOBIE,

M. LAFRAISE,

Mme CLEMENSAT,

M. BENIGUE,

Mme BECCAVIN,

M. ROUSSEAU,

M. DECKER,

Monsieur PICAUD,

Monsieur VIGOUROUX,

M. MAHE,

Mme GUITTON,

M. BLANCHET,

M. HAMON,

Mme BOUTET,

M. REGENT,

Excusés représentés par un pouvoir écrit

Madame MOUILLERON, pouvoir à Madame QUELLARD

Madame LE DOUR, pouvoir à Madame GUITTON

Excusée sans pouvoir

Mme BRONGNIART,

Secrétaire de séance

Madame THOBIE

Après avoir procédé à l'appel, Madame le Maire constate que le quorum est atteint :
24 conseillers sont présents,
2 conseillers sont représentés.
1 conseiller excusé sans pouvoir

ORDRE DU JOUR

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Madame le Maire passe la parole à Monsieur LE CAM pour la présentation du support.

Monsieur LE CAM : « avec la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2009, commence le vrai travail financier de notre groupe.

Mais avant de commencer cette présentation, je souhaiterais remercier au nom de Madame le Maire et de toute notre équipe Monsieur Bernard LAFRAISE pour le travail accompli aux finances de la Ville du Croisic lors des derniers municipales.

Bernard, par tes compétences et ton sérieux, tu nous as placé la barre très haute. A nous aujourd'hui de relever le défi d'une gestion saine au service de tous les croisicais, à nous de rendre en fin de municipale une copie aussi propre que la tienne. »

Commentaire du diaporama par Monsieur LE CAM.

Sur le support que nous allons vous présenter ce soir, nous allons développer les sujets suivants :

- Le rappel réglementaire,
- Le contexte national et local,
- Le budget 2009 avec la stratégie fiscale, la stratégie d'endettement et la stratégie budgétaire,
- Les actions et projets 2009,
- La présentation de la maquette budgétaire.

Nous sommes sur un DOB, nous ne parlerons que des orientations et des grandes masses financières. Au Conseil Municipal du 13 février prochain, vous sera présenté le budget primitif de la commune où nous retrouverons le détail des différents chapitres.

Diapositive N°3 : Rappel réglementaire

La présentation du DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il est étudié avec une prospective sur 3 ans. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, il n'est donc pas soumis au vote du conseil.

Diapositive N°4 : Les orientations 2009

Le nouveau contrat de stabilité interne a été mis en place en 2008.

Le DOB que nous présentons aujourd'hui est une projection budgétaire emprunte de sagesse compte-tenu d'un environnement international et national incertain. La plupart des communes françaises adoptent cette stratégie pour 2009, donc une certaine prudence.

Si les finances et les équilibres financiers de notre commune ne sont pas pollués par cet environnement qui peut être éventuellement défavorable, nous pourrons mener à bien les projets envisagés.

Diapositive N°5 : Eléments de cadrage du PLF 2009

Les éléments de cadrage du Projet de Loi de Finances remis par le gouvernement pour l'année 2009 sont les suivants :

- La croissance prévisionnelle serait de 1 % à 1.5 % avec un point médian à 1.25 %, nous entendons aujourd'hui des bruits plus pessimistes qui avoisinent le 0 % voir moins s'il y avait récession. Rappelons que de cette croissance dépend l'indice sur prix de marchés,
- L'inflation que l'on nous demande d'appliquer est de 2 % (les informations qui circulent présagent plutôt 3 % ou 4 %),
- Pour indication le prix du baril de pétrole de la mer du Nord qui est une valeur étalon est donné pour 2009 à 100 dollars. Pour rappel, il était il y a quelques jours autour de 40 à 50 dollars.

Tous les chiffres communiqués ce soir sont calculés sur cette base.

Diapositive N°6 : Eléments de cadrage 2009 – nouveau contrat de « stabilité interne »

Ce contrat définit et encadre les principaux concours financiers de l'Etat vers les collectivités locales. Il a remplacé en 2008 l'ancien contrat de croissance et de solidarité en élargissant son périmètre et en modifiant ses règles d'actualisation.

Diapositive N°7 : Eléments de cadrage 2009 – nouveau contrat de « stabilité interne » (suite)

Présentation des objectifs et des mécanismes.

Diapositives N°8 et 9 : Eléments de cadrage du PLF 2009 – zoom sur la DGF

Ce schéma indique toutes les dotations de l'Etat :

- DGF c Dotation Générale de Fonctionnement où est incluse la dotation touristique,
- DGD c Dotation Générale de Décentralisation où se trouve également la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine,
- DGE c Dotation Générale d'Equipement.

La plus importante pour nous est la DGF. Sur ce schéma, on s'aperçoit que l'augmentation de l'enveloppe normée de la DGF sur le plan national est de 2 % pour 2009. C'est une moyenne.

Pour notre commune et avec le jeu des différentes dotations, nous bénéficions pour 2009 d'une augmentation prévisionnelle de 3.5 %. L'amplitude de cette dotation est d'ailleurs très importante. Cela représente 1 813 000 € pour 2009.

Diapositive N°10 : Les orientations 2009 – le contexte local

L'évolution dynamique des bases fiscales seront pour les 3 années à venir de 0.7 % pour 2009 et entre 1 et 1.5 % pour 2010 et 2011, soit une fiscalité modérée comme nous l'avons annoncé durant la campagne.

Monsieur LE CAM passe la parole à Madame THOBIE pour faire un exposé sur le système de calcul des impôts.

Madame THOBIE : la fiscalité locale est constituée de l'assiette et des taux. L'assiette est déterminée par la Direction Générale des Impôts et les taux sont votés par les assemblées délibérantes.

L'assiette est la base de l'impôt. La taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont assises sur la valeur locative cadastrale, selon diverses modalités. La valeur locative cadastrale est un élément commun aux trois taxes. C'est une notion fondamentale de la fiscalité locale directe.

Cette valeur locative peut être utilisée seule ou avec d'autres éléments (abattements...) pour le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux. Elle représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire dans les conditions normales à une date de référence. Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties et de celui de 1961 pour les propriétés non bâties.

Pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers depuis ces opérations de révision, la valeur locative cadastrale est modifiée par des coefficients forfaitaires dits d'actualisation et de revalorisation.

Le coefficient forfaitaire national est fixé annuellement au plan national par la loi de finances et tient compte de l'inflation. Il est communiqué en décembre de l'année N pour l'année N+1. La loi de finances 2009 (texte définitif adopté avant-hier) a fixé ce coefficient à 1.015 pour les propriétés non bâties et 1.025 pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

Les taux sont votés par le Conseil Municipal et ne doivent pas dépasser les plafonds fixés par la Direction Générale des Impôts. Actuellement, ils s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation c 17.64 %
- Taxe foncière c 20.57 %
- Taxe sur le foncier non bâti c 92.21 %

Depuis 2004, les 3 taux ont augmenté tous les ans.

Monsieur BLANCHET demande si l'augmentation est de 2.5 %.

Madame THOBIE lui indique qu'elle se situe à 1.025 ou 1.15 %.

Monsieur LAFRAISE rappelle qu'à situation identique, une famille se verra appliquer une augmentation située entre 1.72 et 1.75 % en 2009. Ce qui nous place en dessous de l'inflation de 2008.

Monsieur BLANCHET précise que par rapport à 2007, nous sommes à 1.87 %. Les années précédentes nous étions à 0.17 %.

Madame THOBIE indique que concernant la taxe d'habitation nous étions à +0.26 %.

Monsieur LAFRAISE rappelle que ces chiffres s'entendent en % du taux et pas sur une augmentation de 0.7 point du taux.

Monsieur MAHE indique que de ce fait l'augmentation des impôts sera de 1.73 %.

Monsieur LE CAM confirme et précise que cette augmentation est limitée.

Madame THOBIE précise qu'elle est favorable à une évolution douce du taux tous les ans plutôt que des augmentations brutales.

Monsieur LE CAM reprend le commentaire du diaporama, en indiquant que le second élément des recettes est le FCTVA. En 2009, nous allons récupérer le FCTVA de 2007 soit 947 000 €, cette FCTVA est récupérable à N+2.

On prévoit également une hausse de la taxe de séjour pour laquelle nous avons voté de nouveaux tarifs et une perception annuelle au Conseil Municipal du 27 juin 2008.

Autre recette prévisible, l'agrandissement du domaine public. Par exemple, en réorganisant le marché découvert Place Dinan, nous augmentons le potentiel de mètres linéaires de 13 %. Par la même occasion, nous adaptons nos tarifs par rapport aux tarifs pratiqués par les communes avoisinantes.

A compter de l'été 2009, le stationnement des camping-cars sera payant.

Concernant le volet dépenses, il faut compter sur une augmentation des intérêts de la dette, de l'augmentation des taux (peut-être une baisse en 2009) et une augmentation mécanique de la masse salariale due au GVT.

Diapositive N°11 : Les orientations 2009 – une politique financière volontariste

Nous avons évoqué notre politique fiscale précédemment.

A partir de 2009, nous allons mettre en place une politique désendettement. En 2008, nous avons atteints un pic lié aux deux grands projets lancés sous le municipale précédent, à savoir l'ancienne criée et la nouvelle mairie.

Avec la mise en place de cette politique, nous allons retrouver en 3 ans des capacités à investir qui nous permettront de lancer quelques uns de nos gros projets.

La décision prise pour 2009 est donc de ne pas faire appel à un nouvel emprunt.

Gestion active de la dette : les services doivent s'efforcer de tendre vers une trésorerie 0.

Maitrise du fonctionnement : essayer de sortir en fin d'exercice de l'autofinancement que l'on retrouvera l'année suivante en investissement.

Diapositive N°12 : Les orientations 2009 – la politique fiscale – taux des impôts sur les ménages

Commentaire des graphiques. On peut noter que la taxe d'habitation est passée de 16.74 % à 18.34 % entre 2001 et 2009, et que la taxe foncière est passée de 19.47 % à 21.27 % sur la même période. Monsieur LAFRAISE intervient pour indiquer une erreur sur les taux pour 2009. Monsieur BLANCHET précise que cela est cohérent avec la question soulevée précédemment, l'augmentation n'était pas bonne.

Diapositive N°13 : Les orientations 2009 – la politique fiscale – taux des prélèvements fiscaux locaux sur les ménages

Les tableaux présentent les différentes projections effectuées en fonction des augmentations retenues.

Avec 0.5 %, le gain pour la commune s'élèverait à 142 117.45 €, avec 0.7 % le gain serait de 183 246.88 € et pour 1 %, le gain serait de 244 941.02 €.

Le choix final s'est porté sur une augmentation de 0.7 %.

Diapositives N°14 et N°15 : Les orientations 2009 – la politique fiscale – taux des prélèvements fiscaux locaux sur les ménages

Présentation des simulations pour 2010.

Diapositive N°16 : Les orientations 2009 – la politique de désendettement

Sur le schéma de gauche et sans politique de désendettement, on atteindra un peu moins de 2 000 000 € en 2015. Sur celui de droite, avec une politique de désendettement active, nous serons à 1 000 000 € en 2015.

Monsieur BLANCHET souhaite savoir si dans le cadre de cette politique, les emprunts à taux variable seront revus.

Monsieur LE CAM indique que dans l'immédiat, les taux variables sont bien placés.

Monsieur LAFRAISE précise que s'agissant de l'emprunt important contracté par la commune il y a deux ans (2 500 000 €), on peut passer d'un taux variable à un taux fixe sans indemnité. On a négocié cette possibilité avec DEXIA afin d'être libre de changer de taux et d'index. Néanmoins, les taux variables restent intéressants.

Monsieur LE CAM rappelle que plusieurs grandes villes ayant souscrit des emprunts à taux variable à risques rencontrent des difficultés importantes.

Madame THOBIE précise que cette situation est d'autant plus vraie pour les taux structurés.

Monsieur LAFRAISE indique qu'à une certaine époque, les banques ont proposé des montages très compliqués.

Madame THOBIE rappelle que la Trésorerie Générale et la Préfecture ont mis en place un système d'alerte pour surveiller les taux appliqués dans les communes et peut éventuellement contraindre une collectivité à changer de taux

Diapositive N°17 : Les orientations 2009 – la politique de désendettement (suite)

La politique de désendettement diminue bien sûr les frais financiers et dégage des marges de manœuvre, mais ce gain est contrarié par la hausse des taux. On peut espérer une baisse de ces taux en 2009.

Si nous remboursons comme prévu, sans nouvel investissement, la dette sera effacée en 2017.

Diapositive N°18 : Les orientations 2009 – la politique de désendettement (suite)

Le graphique fait apparaître la variation du taux d'intérêt de l'emprunt IENA liée à la variation du taux EONIA. On voit distinctement que ce taux a atteint un pic au mois d'octobre.

Pour information la banque de la commune est la BFT, banque issue du Crédit Agricole.

Diapositive N°19 : Les orientations 2009 – la politique budgétaire

Ces indications nous permettent de voir que nos prévisions concernant les dépenses de fonctionnement seront limitées à 1.6 %, soit 0.4 % de moins que l'inflation.

La masse salariale a augmenté de 2 % et représente 52.9 % du budget de fonctionnement. Le reste des charges de fonctionnement représente 47 % et ne subira qu'une augmentation de 1.2 %.

Monsieur BLANCHET demande si des économies d'échelle ne sont pas réalisables dans le cadre de la nouvelle mairie.

Monsieur LE CAM précise que l'installation dans les nouveaux locaux est récente et que le gros chantier des mois à venir sera celui de l'organisation interne.

Monsieur BLANCHET souhaite savoir si le but est bien de faire baisser ces frais.

Monsieur LE CAM confirme en indiquant que les premiers effets se font ressentir. La mairie est une vraie entreprise.

Madame THOBIE pense qu'il est nécessaire d'attendre un exercice complet pour constater et décider des actions à mener.

Diapositives N°20 et N°21 : Actions et projets 2009 – un budget adapté et sur mesure

La maîtrise des dépenses courantes et le redéploiement des crédits permettent de :

- Renforcer les politiques prioritaires de la municipalité,
- Proposer une politique d'animation dynamique,
- Développer de nouveaux projets et actions.

Diapositive N°22 : Actions et projets 2009 – un budget adapté et sur mesure – renforcer les politiques prioritaires de la Ville

Monsieur LE CAM passe la parole à Monsieur LEFEBVRE pour présenter le projet du Mont-Esprit, puis Madame ROUSSET pour le dossier Cœur de Ville.

Monsieur LEFEBVRE : en 2008, nous avons pu réhabiliter le belvédère grâce au dédommagement reçu suite au sinistre. Sur cette indemnité, il reste une somme de 80 000 € qui sera affectée à la remise en état des cheminements, des escaliers et de la sécurisation des lieux. Pour 2009, des propositions seront faites sur la reprise des espaces verts, l'éclairage...avant l'arrêt du chantier, il restait 150 000 € de travaux.

Madame ROUSSET : le projet cœur de ville comprend l'aménagement du passage Haumon, l'effacement des réseaux et la requalification de la rue A.Maillard, la réfection du garage dit « du curé » avec la liaison vers la mairie, l'effacement des réseaux rue de la Duchesse Anne jusqu'au parking Laënnec et la remise en état du parking Legeay.

Monsieur LE CAM indique que l'autre dossier prioritaire sera l'étude de faisabilité sur la réalisation d'une salle de spectacle polyvalente (30 000 €).

Madame ROUSSET complète par le dossier de l'aménagement de la zone artisanale, pour lequel une étude de faisabilité sera lancée en 2009. Le bureau d'études Ouest Aménagement a été désigné.

Monsieur BLANCHET souhaite connaître le coût de l'étude.

Monsieur ROGER, Directeur Général Adjoint, rappelle qu'une somme de 22 500 € avait été inscrite au budget 2008.

Diapositive N°23 : Actions et projets 2009 – un budget adapté et sur mesure – proposer une politique d'animation dynamique

Nous poursuivrons en 2009 notre programme culturel déjà engagé en 2008 et qui a rencontré un vif succès auprès de nos administrés.

Diapositive N°24 : Actions et projets 2009 – un budget adapté et sur mesure – développer de nouveaux projets et actions en 2009

Monsieur LE CAM passe la parole à Monsieur VERNEAU pour présenter le dossier des camping-cars.

Monsieur VERNEAU précise qu'il convient d'utiliser le terme autocaravane.

Pour la saison 2009, plusieurs mesures seront mises en place :

- La journée de 9 h à 21 h (horaires Mai, à confirmer), pas d'interdiction de stationner sauf dans les zones spécifiques (Place du 8 Mai, Place d'Armes, parkings de la côte...),
- La nuit de 21 h à 9 h (horaires à confirmer), interdiction de stationner en dehors des aires d'étape aménagées (limitée à 48 h) et des campings.

Sur ces aires d'étapes, un système sera installé pour le paiement de la nuitée et de l'eau. 5 aires d'étape représentant 52 places seront accessibles. 2 aires avec borne d'eau et vidange (rue des Courlis et rue du Lingorzé), et 3 aires sans borne et vidange (Mont-Esprit, Vigie de la Romaine, rue Kerdauid).

Diapositives N°25, 26, 27 et 28 : La maquette budgétaire

Monsieur LE CAM donne lecture des différents tableaux présentant le fonctionnement et l'investissement.

Madame THOBIE précise qu'il faut rectifier le montant des dépenses de fonctionnement, le chiffre exact est 6 410 000 €.

Monsieur LE CAM propose de commenter le tableau récapitulatif présenté en annexe et qui indique les projections sur 3 ans.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement augmenteront de 3 % entre 2009 et 2010, et de 2 % de 2010 à 2011.

L'annuité de la dette s'élève à 621 000 € en 2009.

Les recettes de FCTVA sont de 947 000 € en 2009, 847 000 € en 2010 et 530 000 €.

Avec la politique de désendettement, on passe d'un taux de 57.9 % en 2008, à 53.3 % en 2009, puis 46.3 % en 2010, et 40.3 % en 2011.

Au niveau de la rigidité, en 2009 nous serons à un taux de 54.5 %.

S'agissant de l'autofinancement, en 2009, 6.2 %, en 2010, 8.6 %, et en 2011, 8.5 %.

Nous restons encore éloignés des chiffres de 2005/2006, mais nous sommes dans le bon sens.

Monsieur BLANCHET souhaite savoir pourquoi les dépenses d'amortissement sont intégrées aux dépenses de fonctionnement car ce sont des opérations d'ordre qui de ce fait font baisser la capacité d'autofinancement.

Madame THOBIE indique que ces dépenses se retrouvent au chapitre 28 en recettes d'investissement.

Monsieur BLANCHET pense que des présentations respectant les mêmes règles seraient plus cohérentes.

Monsieur HAMON demande si le FCTVA est incluse dans la dotation de l'état.

Madame THOBIE indique que non, le FCTVA est inscrite au compte 10222 du budget investissement.

Monsieur HAMON s'inquiète de la baisse de la population et de son impact sur la DGF.

Madame THOBIE précise que la DGF n'est pas basée uniquement sur le nombre d'habitants, il y a application de coefficients modérateurs.

Monsieur HAMON rappelle qu'en 2007, la DGF avait baissé alors que les informations indiquées une population de 4 645 habitants.

Monsieur LAFRAISE explique cette baisse par les chiffres du recensement intermédiaire qui prévoyaient une population supérieure à 5 000 habitants.

Monsieur BLANCHET souhaite savoir si l'augmentation de 3.5 % de la DGF est un élément certain.

Monsieur LE CAM indique que ce chiffre est officiel. De plus, la commune a lancé une procédure de classement dit « de tourisme », afin d'obtenir un surclassement et bénéficier ainsi d'une DGF plus importante. Néanmoins, cette procédure prendra plusieurs années. Les élus prennent très au sérieux la baisse de la population et une réflexion sera menée pour enrayer le phénomène.

Monsieur BLANCHET s'interroge également sur la baisse prévisible des droits de mutation et demande si une évaluation a été faite.

Madame THOBIE indique que des contacts avec les notaires laissent apparaître une situation stable sur 2008.

Monsieur BLANCHET demande si la réforme annoncée du FCTVA qui prévoit une intégration à la DGF pourra être pénalisante.

Madame THOBIE rappelle que dans l'immédiat le projet est toujours à l'étude.

Madame GUITTON souhaite connaître le devenir des projets non mentionnés au DOB.

Monsieur LE CAM indique que le DOB présente les projets qui seront aboutis en 2009. Pour le reste, le multi-accueil et le développement touristique seront les dossiers prioritaires des prochaines années.

Monsieur LAFRAISE rappelle que les programmes pluriannuels de voirie, éclairage, réseaux...seront poursuivis.

Madame ROUSSET indique également que la révision du PLU est en cours, 9 dossiers ont été reçus et l'audition se fera début février.

Monsieur BLANCHET demande quel impact le multi-accueil aura sur les charges de personnel.

Monsieur LE CAM précise que le dossier est à l'étude et que tous les paramètres sont pris en compte. Le projet sera présenté le moment venu.

Monsieur HAMON constate que la même réponse revient et ce depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur LE CAM estime que l'équipe en place fait preuve de beaucoup d'ouverture, pour preuve la gestion du dossier pêche, sur lequel Madame le Maire et lui-même ont proposé un RDV aux deux listes.

Monsieur HAMON rappelle qu'il a été prévenu de ce RDV beaucoup trop tard et qu'il n'a pas pu y assister.

Monsieur LE CAM pense que sur ce type de dossier, il faut savoir être réactif et qu'il aurait apprécié un retour de la part de Monsieur HAMON.

Monsieur HAMON estime pour sa part, que le RDV à Paris était prévu depuis plusieurs jours et que de ce fait, l'entretien en question aurait pu être fixé plus en amont.

Monsieur LE CAM rappelle qu'il était important de se rencontrer avant le déplacement à Paris. Il comprend que chacun puisse avoir des obligations, mais insiste sur le fait que la démarche a été initiée par Madame le Maire. Monsieur MAHE a pu assister à ce RDV.

Monsieur MAHE indique qu'il a proposé que des concertations puissent être organisées entre les groupes sur des sujets précis, importants pour l'intérêt de la commune.

Monsieur LE CAM précise que l'équipe en place œuvre pour l'avenir du Croisic et que le nécessaire sera toujours fait pour faciliter la communication.

Monsieur MAHE souhaite savoir si des subventions sont possibles pour le projet cœur de ville.

Madame ROUSSET indique que le dossier sera éligible, mais que dans l'immédiat aucun montant ne peut être déterminé, cela dépend principalement du coût total de l'opération. Un dossier a été envoyé à Cap Atlantique au titre du contrat de territoire.

Monsieur BLANCHET demande si des investissements sportifs sont prévus, notamment la réfection de la piste d'athlétisme.

Monsieur DECKER précise que des travaux d'entretien importants doivent être réalisés sur les bâtiments existants, ce qui alourdit considérablement le budget et ne permet donc pas d'investissements nouveaux. Pour information, les bâtiments du stade (sauf entrée) ont fait l'objet de travaux de peinture.

Madame le Maire rappelle qu'elle avait pris la décision de fermer la tribune pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui, la question se pose sur la remise en état qui se chiffre à 37 000 € ou la mise en place d'une structure neuve.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, Madame le Maire lève la séance à 20 h 35.